

## COMMUNE DE VILLERS AU BOIS

Département du Pas de Calais  
Arrondissement de Lens  
Canton de Bully les Mines



Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

ID : 062-216208546-20241203-2024021-DE

Berger  
Levrault

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le trois décembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de Madame Doutremepuich, Maire ; en suite de convocations en date du vingt-cinq novembre deux mille vingt-quatre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :** Ms Kusz, Louette, Nevejans, Thilly,  
Mes Crouvisier, Delaforge, Doutremepuich, Gruchala, Hocquette et Tiprez  
**Etait excusés :** Mme Massa a donné procuration à Mme Doutremepuich

Monsieur Nevejans est élu secrétaire de séance

#### **Objet : modification de l'opération d'attribution du FCCR 2022**

Madame le Maire rappelle que le FCCR 2022 de la CALL a été attribué sur le projet de rénovation énergétique de la salle communale pour un montant de 22 500€.

Le projet envisagé se révélant coûteux et un projet plus avancé correspondant aux critères d'éligibilité du FCCR, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'opération d'attribution de ce Fonds de concours et ainsi éviter de perdre la subvention accordée. Il convient donc de délibérer sur cette modification.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après discussion, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** cette proposition de modifier l'opération du FCCR 2022 d'un montant de 22 500€ initialement prévu pour la rénovation énergétique « de la salle communale » et de l'attribuer à la rénovation de la « Ferme Alexandre ».

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire

Mme DOUTREMEPUICH